



Ville de
Dardilly

2014

PROJET EDUCATIF

DE TERRITOIRE

COMMUNE DE DARDILLY

AVANT PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

PRESENTATION DU PROJET :	Automne 2013
RESPONSABLE DU PROJET :	Michèle Vullien, Maire de Dardilly
CORRESPONDANT :	Hervé Chapel, Coordinateur Enfance/Jeunesse Tél : 04.78.66.31.35 mail : h.chapel@mairie-dardilly.fr

PERIMETRE ET PUBLIC PEDT

Territoire concerné : L'ensemble de la commune (9 000 habitants)

Nombre d'enfants (3-10 ans) potentiellement concernés : 1000

Nombre de jeunes (11-18 ans) potentiellement concernés : 800

NOMBRE D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Groupe scolaires Grégoire :
40, Chemin de Parsonge

- Ecole maternelle (143 élèves)
- Ecole élémentaire (254 élèves)

Groupe scolaires Noyeraies :
7, Chemin des Ecoliers

- Ecole maternelle (131 élèves)
- Ecole élémentaire (234 élèves)

NOMBRE D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT

Ecole privée saint-Joseph : - Ecole maternelle (76 élèves)
18, Route d'Ecully - Ecole élémentaire (186 élèves)

PERIODES DE LA JOURNEE, DE LA SEMAINE ET DE L'ANNEE CONCERNEES PAR LE PEDT

Le temps scolaire

- **Le Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45**
- **Le mercredi de 8h30 à 11h30**

Le temps périscolaire

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- ⬇ De 7h15 à 8h30
- ⬇ De 11h30 à 13h30
- ⬇ De 15h45 à 18h30

Accueil enfance (ACM), restauration scolaire, ateliers et activités thématiques

Le mercredi

- ⬇ De 7h15 à 8h30
- ⬇ De 11h30 à 18h30

Accueil enfance et centre de loisirs (ACM) 3-12 ans

Accueil jeunes (ACM) 12-15 ans

Le temps extrascolaire

- ⬇ Février, avril, juillet, août, Toussaint, Noël
du lundi au vendredi de 8h à 18h30

Centre de loisirs 3-12 ans et animations de proximité 12-15 ans (ACM)

Séjours de vacances (juillet)

LES RESSOURCES DU PEDT

Ressources Humaines

- ✚ Les agents territoriaux de la collectivité (Directeurs, animateurs, atsem, intervenants)
- ✚ Les services municipaux du Pôle Educatif Local (sport, culture, social)
- ✚ Les associations de parents d'élèves
- ✚ Les enseignants
- ✚ Les intervenants associatifs
- ✚ Les prestataires de service

Les équipements

- ✚ 2 centres de loisirs associés aux écoles (Noyeraies et Grégoire)
- ✚ 1 centre de loisirs (La Beffe)
- ✚ 3 écoles primaires (2 publiques et 1 privée)
- ✚ 2 gymnases (Moulin Carron, Roland Guillaud)
- ✚ 1 centre culturel (Aqueduc)
- ✚ 1 médiathèque (ludothèque, espace multimédia, livres et CD de jeunesse)
- ✚ 1 école de musique
- ✚ 1 Skate Park
- ✚ 1 piste de BMX
- ✚ 1 salle des jeunes
- ✚ Des équipements sportifs : 2 terrains de foot, 3 tennis, 3 terrains de proximité, 1 dojo, 1 salle pluriactivités, 1 salle de danse
- ✚ 1 boulodrome

Les partenaires du projet

- ✚ Partenaires institutionnels : Education Nationale, D.D.C.S., CAF, Grand Lyon, le Sivu des Vallons de Serres et des Planches, le Sivu des Monts d'Or
- ✚ Partenaires associatifs : Les parents d'élèves, l'école de musique, les associations locales
- ✚ Les services municipaux

LES DOMAINES D'ACTIVITES

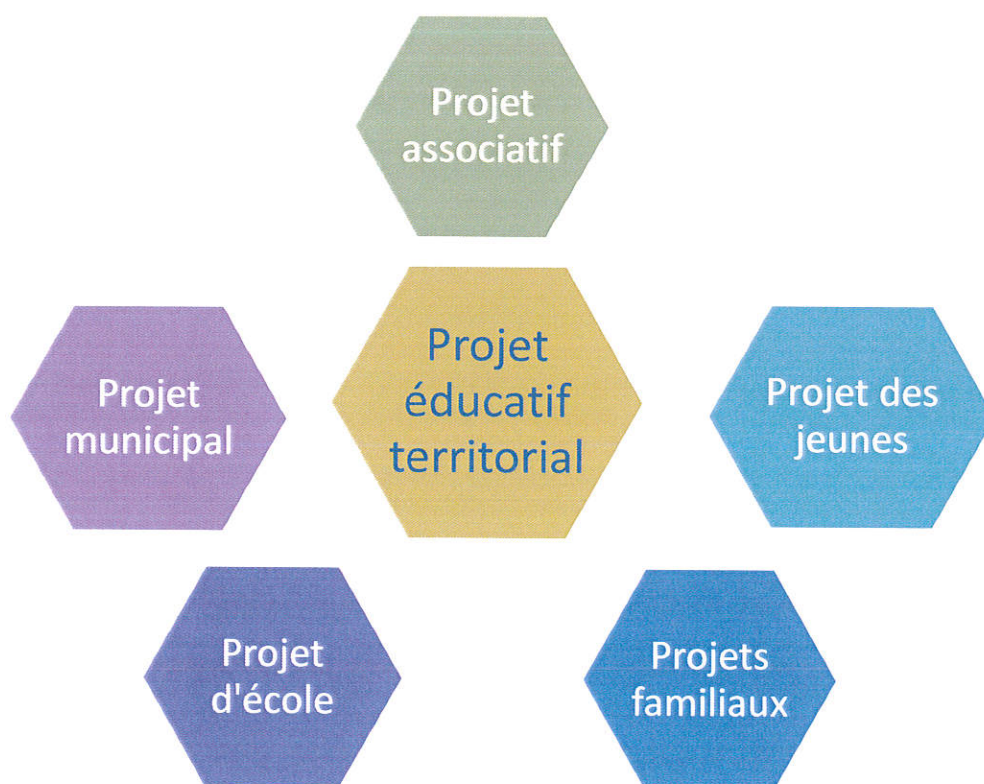
- ✚ Les activités sociales éducatives et de loisirs (ACM)
- ✚ Les ateliers de découverte et d'initiation : sportifs, culturels et artistiques
- ✚ Le développement durable en lien avec les projets d'écoles et l'agenda 21 de la commune
- ✚ Les nouvelles technologies d'information et de communication
- ✚ Les activités de prévention et de citoyenneté
- ✚ L'insertion sociale et professionnelle des jeunes

FINALITES DU PEDT

- ✚ Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes dans leurs différents temps de vie : scolaire, périscolaire et extrascolaire
- ✚ Contribuer à la réussite scolaire et éducative
- ✚ Permettre l'accessibilité à tous aux activités de découverte et d'initiation sportives, artistiques et socio culturelles
- ✚ Accompagner l'accès à l'autonomie et à la citoyenneté

OBJECTIF DU PEDT

- ✚ Garantir la continuité et la cohérence éducative de l'ensemble des partenaires : parents, écoles, associations, services municipaux
- ✚ Assurer l'articulation et l'organisation des activités, des intervenants, des lieux et des espaces, des transports et la maîtrise des coûts.



COMMUNE DE DARDILLY

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

INTRODUCTION

Depuis 30 ans la commune de Dardilly a mis l'éducation au centre de ses priorités.

Aux côtés de l'Education Nationale, des partenaires associatifs locaux et de la Caisse d'allocations familiales, la municipalité a toujours exprimé une volonté forte de mise en œuvre d'actions cohérentes et coordonnées afin d'encourager la réussite éducative de chaque enfant.

La commune souhaite aujourd'hui participer au développement dynamique d'un projet éducatif territorial construit et partagé avec l'ensemble de la communauté éducative.

Le PEDT doit garantir la continuité et la complémentarité éducative des différents acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur la commune, et améliorer l'articulation entre le temps scolaire, le temps familial et les temps d'éducation non formels péri et extrascolaires.

SOMMAIRE

I. CONTEXTE ET ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

- 1.1 Présentation de la commune
- 1.2 Les atouts et les contraintes de la commune
- 1.3 Etat des lieux

II. LE PEDT : UN PROJET GLOBAL A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

- 2.1 Des valeurs éducatives
- 2.2 Des orientations éducatives

III. LA MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE DU PEDT

- 3.1 Horaires et offres d'activités d'une journée scolaire
- 3.2 L'éducation sportive
- 3.3 L'éducation culturelle
- 3.4 Le domaine socio-éducatif
- 3.5 La tarification

IV. LA GOUVERNANCE ET L'EVALUATION DU PEDT

- 4.1 COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE
- 4.2 LES INDICATEURS DE PILOTAGE

I. CONTEXTE ET ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

1.1/ Présentation de la COMMUNE

La commune de Dardilly est une ville de 9 000 habitants de la région lyonnaise, étendue sur un territoire de 1 400 hectares.

Dardilly est une commune résidentielle qui a su préserver un environnement naturel diversifié.

Le public visé par le PEDT concerne les enfants de 3 à 11 ans des 4 écoles publiques maternelles et élémentaires, soit un potentiel de 740 enfants.

1.2/ Atouts et contraintes du territoire

Les atouts :

- Un service périscolaire et extrascolaire développé et structuré.
- Une politique culturelle forte et des équipements de qualité : Une médiathèque, un centre culturel, un cinéma, une école de musique, une ludothèque et un pôle multimédia ...
- Une politique sportive d'aide aux associations et d'initiation auprès des enfants sur les temps scolaires et périscolaires.
- Un agenda 21 qui se décline de l'enfance à l'adolescence à partir d'un parcours d'éducation au développement durable.
- Un patrimoine communal riche et un environnement protégé.
- Une collaboration étroite entre l'Education Nationale, les parents d'élèves, les associations locales et les services municipaux.
- Des personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'animation, de la culture et du sport.

Les contraintes :

- Une commune très étendue qui ne facilite pas les déplacements des enfants sur les lieux d'activités.
- Un taux d'activités et de bi-activités important qui nécessite des réponses adaptées aux besoins de garde des enfants.
- Un taux d'occupation des équipements sportifs et culturels déjà très élevé qui limite leur disponibilité.
- les services municipaux sont parfois considérés comme des prestataires de services.

1.3/ Etats des lieux :

Pour la mise en œuvre de son projet éducatif territorial, la commune de Dardilly s'appuie sur des dispositifs nationaux proposés par ses partenaires institutionnels et notamment :

- Le contrat enfance-jeunesse signé en 2011 avec la caisse d'allocation familiale (CAF)
- Le contrat éducatif local avec la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

La commune de Dardilly dispose également en lien avec les partenaires locaux :

- D'une charte des Atsem
- D'un parcours d'éducation au développement durable
- Des conventions de partenariat avec les associations locales

La commune propose aujourd'hui des activités déjà conformes à l'esprit de la réforme :

- Un accueil périscolaire déclaré (ACM) ouvert chaque jour scolaire de 7h15 à 8h30, pendant la pause méridienne de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h30 le soir après la classe.
- Des ateliers sportifs, culturels et scientifiques (anciennement contrats bleus) de 16h45 à 17h45
- Des études dirigées pour les élèves du cycle III
- Un centre de loisirs (ACM) qui fonctionne le mercredi et pendant les petites et grandes vacances
- Des séjours de vacances au mois de juillet
- Un service jeunesse qui propose aux jeunes de 13 à 18 ans des actions de loisirs, de citoyenneté, d'accompagnement scolaire et de formation.

Ces activités sont encadrées par des agents territoriaux titulaires de la fonction publique ou contractuels. Ils interviennent sur les temps péri et extrascolaires afin d'assurer une continuité éducative avec les parents et les enseignants.

Le service enfance est composé de 4 directeurs et de 28 animateurs permanents.

II. LE PEDT UN PROJET GLOBAL A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

Le PEDT s'appuie sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui définit l'éducation dans ses articles 28 et 29 :

« L'éducation de l'enfant doit viser à :

- *Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ; (...)*
- *Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone »*

Le PEDT s'inscrit dans une définition dynamique de l'éducation comme une mission partagée qui contribue à la réussite éducative de tous les enfants.

L'ambition du projet éducatif Dardillois est de lutter contre les inégalités d'accès aux loisirs, à la culture et aux savoirs.

Ce projet est issu de nombreux échanges engagés depuis plus d'une année avec les enseignants, les parents d'élèves et les associations qui ont permis son élaboration et sa rédaction..

2.1/ Des valeurs éducatives

La commune de Dardilly souhaite que son PEDT repose sur différentes valeurs :

- La démocratie et la citoyenneté :
L'ensemble des acteurs éducatifs participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du PEDT dans le respect des responsabilités et des missions de chacun et dans une logique de coéducation.
- La laïcité :
L'égalité pour tous doit être garantie, quels que soient les origines, les croyances, l'âge ou l'appartenance sociale.
- La solidarité doit garantir l'accès aux loisirs pour tous en favorisant leur accessibilité financière.

2.2/ Des orientations éducatives

- Proposer et développer des activités culturelles et sportives à travers la mise en place de parcours de découverte et d'initiation.
- Encourager et développer des activités liées à la citoyenneté et à l'éducation au développement durable.
- Faciliter et développer des actions inter générationnelles et ouvertes sur le monde.
- Associer et renforcer le rôle des parents, développer la communication avec les familles.
- Garantir la qualité des activités proposées.

III. LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT SUR LE TERRITOIRE

3.1/ HORAIRES ET OFFRE D'ACTIVITES D'UNE JOURNEE SCOLAIRE

La rentrée 2014 : une journée type

7h15 à 8h30	Accueil enfance					
8h30 à 11h30	CLASSE					
11h30 à 13h30	Restauration scolaire et interclasse					
13h30 à 15h45	CLASSE					
15h45 à 18h30	Accueil enfance (ACM)	15h45 à 16h	Accès aux activités			Je rentre chez moi !
		16h à 17h	Parcours musical	Ateliers sportifs, culturels et scientifiques	Lundi et jeudi études dirigées	
		17h à 18h30	Retour possible à l'accueil enfance			

3.2/L'EDUCATION SPORTIVE

La politique sportive menée par la commune en partenariat avec les associations locales met en valeur la pratique sportive comme un moyen de favoriser la mixité sociale, l'apprentissage du « vivre ensemble » et contribue également à l'éducation à la santé.

1/ Le temps scolaire : La programmation sportive

Une programmation d'activités d'éducation physique et sportive, définie en concertation avec le conseiller pédagogique de circonscription (CPC) et validée par monsieur l'inspecteur de l'Education Nationale est proposée aux élèves de l'école élémentaire des 2 écoles.

Ces activités sont financées par la commune, sous la responsabilité des enseignants et bénéficient d'un encadrement renforcé.

CLASSES	ACTIVITE
CP/CE1	Natation
CE2	Escrime
CM1	Boules
CM2	Escalade

2/ Le temps périscolaire : Des ateliers de découverte et d'initiation

En partenariat avec les associations sportives de la commune, des ateliers d'initiation sont proposés aux enfants de 16h à 17h sous forme de cycle de 15 séances (1 semestre).

L'objectif de ces ateliers est à la fois de permettre aux enfants de découvrir différentes pratiques sportives, mais également d'encourager une activité physique. C'est aussi un espace de socialisation et d'apprentissage.

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
1 ^{er} Semestre : Ecole Noyeraies 2 ^{ème} semestre : Ecole Grégoire	Sport d'opposition Boxe - Taekwondo CE2/CM1/CM2 Encadrement : Sensations martiales	Sport collectif CP/CE1/CE2 (hand, foot, basket) Encadrement : ASD FOOT ou Sacha	Tir à l'Arc CM1/CM2 Encadrement : Archers Dardilly	GRS CP/CE1/CE2 Intervenant Mairie
1er Semestre : Ecole Grégoire 2ème semestre : Ecole Noyeraies	Sport d'opposition Judo – Lutte CP/CE1 Encadrement : AMD Dardilly	Sports de raquettes CM1/CM2 (badminton, tennis en salle) Encadrement : BMX Dardilly	Athlétisme CP/CE1 Intervenant Mairie	Sport collectif CM1/CM2 (hand, foot, basket) Encadrement : OLB
1er Semestre : Ecole Grégoire 2ème semestre : Ecole Noyeraies	GRS CE2/CM1/CM2 Intervenant Mairie			

Le temps extrascolaire : L'école municipale des sports

Le service municipal des sports propose le mercredi après-midi de 15h30 à 17h30, pour les enfants de 3 à 6 ans, l'école municipale des sports.

L'objectif de cette action est de proposer aux enfants de 3 à 6 ans une initiation aux apprentissages moteurs et d'accompagner le développement psychomoteur et social des jeunes enfants.

Un intervenant qualifié pour 10 enfants encadre ces activités.

Les activités : Parcours gymnique, jeux de ballons et de raquettes, sport d'opposition et acrosport, cirque ...

3.3/L'EDUCATION CULTURELLE

La présence sur la commune d'équipements culturels de qualité crée une situation favorable à la démocratisation de l'accès à la culture et à l'émergence de parcours culturels.

Ces parcours doivent créer du lien entre les enfants et les équipements culturels et permettent aux enfants de découvrir et de s'initier aux différentes pratiques artistiques.

Le centre culturel municipal (Aqueduc), la médiathèque et l'école de musique proposent un ensemble d'actions destinées aux enfants et aux jeunes de la commune.

1/ Pendant le temps scolaire

- Accueil des classes à la médiathèque
- Programmation de spectacles jeune public – 6 spectacles dans l'année : Danse, théâtre, marionnettes, cirque ...
- Cinéma : 24 séances proposées dans l'année, de la maternelle au CM2
- L'orchestre à l'école : Pratiques orchestrales d'instruments à vent pour tous les élèves de CE2 le mardi en partenariat avec l'école de musique.
- La commune met également à disposition des écoles une intervenante en musique (DUMI) titulaire de la fonction territoriale.

2/ Pendant le temps périscolaire :

Dans le cadre des ateliers périscolaires, la commune en partenariat avec l'école de musique (AMD) proposera à la rentrée un parcours musical pour les élèves de la grande section maternelle au CM2.

LE PARCOURS MUSICAL

- **Grande section maternelle : Eveil musical (lundi 16 h 00 à 17 h 00 dans les groupes scolaires) :**

Adaptée aux jeunes enfants de grande section maternelle, cette pédagogie, méthode d'éducation musicale DALCROZE, met en relation les liens naturels entre le mouvement corporel et le mouvement musical avec trois matières principales :

- le rythme
- le placement vocal
- l'improvisation

Cette pédagogie permet de « vivre son propre corps comme premier instrument » et favorise l'épanouissement de l'enfant au sein d'un groupe.

➤ **Pour les élèves de CP : Pratique vocale (jeudi 16 h 00 à 17 h 00 dans les groupes scolaires) :**

Cet atelier chant prépare et met en place un répertoire dynamique, alliant expressions corporelles et mises en scène, dans la continuité de la méthode DALCROZE.

Acquérir une technique vocale avec des exercices de respiration est l'objectif de ce cours.

➤ **Pour les élèves de CE1 : Pratique d'orchestres « cordes, guitare, piano » (mardi 16 h : 00 à 17 h 00 à l'AMD) :**

Un parcours de découverte des instruments à cordes, de la guitare et du piano est proposé, sous forme d'orchestres et d'ateliers, sans solfège.

Cette formule a pour objectif de développer la pratique de la musique en travail collectif et l'écoute des enfants autour de projets dynamiques.

➤ **Pour les élèves de CM1/CM2 : Batucada (jeudi 16 h 00 à 17 h 00 à l'AMD) :**

La batucada est un genre de musique avec des percussions traditionnelles du Brésil. La samba est dérivée des formules rythmiques de la batucada.

L'ensemble des instruments (pour la plupart des percussions) constitue une « *batterie de percussions* » dont le battement (*batucada* en brésilien) est à l'origine du nom.

DES ATELIERS CULTURELS OU SCIENTIFIQUES

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Micro fusées, robotique (Planète sciences- Rhône) CM1/CM2	Poterie CP/CE1/CE2	Théâtre CM1/CM2	Atelier Bois CM1/CM2

2/ Le temps extrascolaire :

La médiathèque municipale propose différentes actions destinées au jeune public.

INTITULE	DESCRIPTION	OBJECTIFS	PUBLIC VISE	CALENDRIER
<i>Si on écoutait...</i> (Bibliothèque)	Lectures de 5 ou 6 histoires, souvent sur un thème	- Faire découvrir ou redécouvrir les livres de la médiathèque à travers l'écoute d'histoires lues	De 9 ans à 11 ans	Toutes les 2 semaines
<i>Si on jouait...</i> (Ludothèque)	Découverte d'un nouveau jeu	- Socialisation et rencontre des enfants autour d'un jeu - Développer les apprentissages sociaux et la mobilisation des capacités pour comprendre les règles et élaborer des stratégies - Montrer l'intérêt et la place du jeu - Faire connaître l'espace jeu et son fonds	De 6 ans à 8 ans Ou De 9 ans à 11 ans	1 fois toutes les 5 semaines
<i>Si on cliquait...</i> (Espace multi-média)	Découverte d'applications pour tablettes numériques	- Faire découvrir des applications gratuites à vocation - Ludique, éducative et créative - Médiatiser une application et accompagner l'enfant dans la découverte de celle-ci	De 6 à 8 ans Ou de 9 à 11 ans	1 fois toutes les 5 semaines
<i>Si on lisait...</i> (Bibliothèque)	Présentation de nouveaux livres (romans, BD et documentaires)	- Faire connaître les livres récents - Proposer aux jeunes un éventail large et diversifié de livres pour la jeunesse. - Susciter, encourager, partager le goût de la lecture - Accroître la fréquentation de la bibliothèque	De 9 ans à 11 ans	1 fois toutes les 5 semaines

3.4/LE DOMAINE SOCIO-EDUCATIF

Les activités socio-éducatives doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, son épanouissement intellectuel et physique et son implication dans la vie collective, il encourage la socialisation et l'acquisition de l'autonomie.

Les enfants sont pris en charge le matin avant l'école, pendant la pause méridienne et le soir après l'école.

Ces activités sont organisées par la commune et placées sous la responsabilité des directeurs d'accueils collectifs de mineurs de la commune. L'accueil du soir et la pause méridienne bénéficient d'un agrément DDSCS

1/ Les accueils périscolaires

Les accueils périscolaires proposés par la commune, jouent un rôle social indéniable et permettent aux parents de concilier rythmes scolaires, vie professionnelle et familiale.

Les accueils périscolaires s'organisent autour de la journée d'école des enfants et répondent au plus grand nombre par des horaires adaptés et des tarifs accessibles.

Les accueils périscolaires sont avant tout des lieux où se mêlent le plaisir et le jeu, le partage et le vivre ensemble.

Les accueils sont aussi de vrais espaces d'éducation et de socialisation.

1.1 Accueil du matin : 7h15 / 8h30

L'accueil du matin permet à l'enfant de débiter sa journée autour d'activités calmes, à son rythme, c'est un lieu de convivialité.

L'enfant peut : dessiner, lire, jouer à un jeu de société, rêver, discuter avec ses amis, faire un collier de perles ...

1.2 Le restaurant scolaire et l'interclasse : 11h30 / 13h30

La première mission de l'interclasse est de garantir un repas de qualité aux enfants, adapté à ces besoins et dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

La commune a signé avec la société ELIOR un marché de fournitures de repas à partir d'un cahier des charges établi par l'ensemble de la communauté éducative qui privilégie l'utilisation de produits frais de saison et de proximité, des produits issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable.

La commission restaurant réunit tous les 2 mois les directeurs périscolaires, les parents d'élèves et les représentants de la société de restauration collective afin de procéder à l'évaluation de la prestation et valider les menus.

De nombreux écoliers Dardillois déjeunent à l'école. Le temps du repas représente un moment important dans la journée de l'enfant qui se doit de répondre au mieux aux besoins nutritionnels essentiels de développement. C'est aussi un temps de socialisation, de convivialité et d'éducation. La restauration scolaire s'inscrit donc dans le parcours éducatif de l'enfant.

1.3 L'accueil enfance du soir : 15h45 / 18h30 (enfants de 3 à 12 ans)

L'accueil du soir est avant tout un lieu dédié aux loisirs, à la détente et aux jeux.

Des espaces aménagés permettent aux enfants, en fonction de leur envie et de leur fatigue, de choisir une activité.

L'activité n'est pas une fin en soi, elle doit privilégier le bien-être de l'enfant en lui proposant un cadre « sécurisé » où il se sente en confiance.

1.4 Le centre de loisirs des mercredis et des vacances

Le centre de loisirs est ouvert le mercredi de 11h30 à 18h30 et pendant les vacances de 8h à 18h30 pour les enfants de 3 à 12 ans, les journées s'articulent autour d'activités de loisirs et d'activités de la vie quotidienne.

Objectifs éducatifs :

- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant

Les activités proposées sont adaptées au rythme de vie de l'enfant, elles nourrissent sa curiosité et sa créativité.

- Développer son autonomie et son initiative

Les activités doivent aider l'enfant à se repérer dans son environnement et à acquérir de l'autonomie, elles doivent lui donner l'occasion de s'exprimer, de faire des choix et de prendre des initiatives.

- Favoriser la socialisation de l'enfant, apprendre à vivre ensemble

Le respect de chacun est indispensable à l'organisation de la vie collective. Le centre de loisirs est un lieu d'apprentissage des règles de vie en collectivité.

- Permettre aux enfants de découvrir de nouveaux horizons

Le centre de loisirs doit favoriser l'accès au plus grand nombre, à la culture, aux sports et à la découverte de l'environnement.

- Favoriser les relations et la diffusion d'informations auprès des familles.

Le projet pédagogique est établi à partir des objectifs éducatifs et traduit en projet d'animations et programme d'activités pour l'équipe d'animation.

1.5 Séjours de vacances

Des mini séjours de vacances sont proposés au mois de juillet, ils permettent aux enfants et aux jeunes de découvrir un autre environnement et de nouvelles activités. Les séjours sont encadrés par du personnel municipal. 4 séjours sont organisés cet été :

- Séjour pour sportifs confirmés à Talloires (74)
- Séjour « Les pieds dans l'eau » à Talloires (74)
- Séjour « Sports mécaniques » à Anse (69)
- Séjour « Montagne et grand air » à Montriond (74)

1.6 L'éducation à l'environnement et au développement durable :

Avec les institutions partenaires, afin de développer des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable, la commune a établi un parcours (PEDD) qui propose, pour les enfants de maternelle et d'élémentaire, des actions éducatives dans différents domaines : biodiversité, les énergies, les déchets, les arbres, les jardins pédagogiques, l'eau, le bruit, le tri sélectif ...

1.7 Le conseil municipal d'enfants

Le conseil municipal d'enfants a pour mission d'initier les enfants à la vie politique, de recueillir leurs idées et leurs propositions et de les traduire en actions au bénéfice de tous.

C'est une instance consultative de la commune.

Il sera composé après des élections des élèves de CM1/CM2 élus pour 2 ans.

1.8 L'accueil d'enfants en situation de handicap

La scolarisation et l'accueil dans les différentes structures de loisirs des enfants en situation de handicap est une priorité.

La mise en accessibilité des établissements scolaires et des centres de loisirs et l'accompagnement individualisé dont ils peuvent bénéficier, doit contribuer et faciliter leur accès aux loisirs et à leur réussite scolaire.

3.5/LA TARIFICATION DES ACTIVITES PERI ET EXTRASCOLAIRES

Tarification de l'Accueil Enfance pour l'année scolaire 2014/2015 :

Forfait mensuel pour les Dardillois et les non Dardillois travaillant sur Dardilly

1 ^{er} enfant	28.30 €
2 ^{ème} enfant	24.50 €
3 ^{ème} enfant	21.50 €

A la séance pour les occasionnels :

Séance	2,80 €
--------	---------------

Tarification Centre de Loisirs Sans Hébergement pour l'année scolaire 2014/2015 :

Dardillois à la journée :

	Quotient	Tarif
TRANCHE 1	Q > 920 €	18.30 €
TRANCHE 2	758 € < Q ≤ 920 €	14,65 €
TRANCHE 3	595 € < Q ≤ 758 €	11,00 €
TRANCHE 4	Q ≤ 595 €	9,10 €

Dardillois à la demi-journée, tarif unique (pas de QF mais dégressivité) :

	1er enfant	2ème enfant
Sans repas	7,85 €	6.75 €
Avec repas	12,30 €	11,20 €

Tarifification du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2014/2015 :

Prix unique enfant (maternelles et élémentaires)	4,45 €
Prix unique adulte	5,75 €
Prise en charge d'un enfant avec son panier repas	2,45 €

Tarifification des ateliers enfance pour l'année scolaire 2014/2015 :

Le semestre par atelier	46,00 €
-------------------------	----------------

Tarifification du parcours musical pour l'année scolaire 2014/2015 :

Le semestre	46,00 €
-------------	----------------

IV. LA GOUVERNANCE ET L'ÉVALUATION DU PEDT

4.1/COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est chargé du suivi et de l'évaluation du PEDT.

Composition du comité de pilotage :

- 1- Madame le maire : Michèle VULLIEN
- 2- Madame l'adjointe petite enfance, enfance, jeunesse et éducation au développement durable : Marie-Reine PIGEAUD
- 3- Madame l'adjointe à la culture : Rose-France FOURNILLON
- 4- Monsieur l'adjoint aux sports : Bernard PAGET
- 5- Mesdames les directrices des écoles maternelles et élémentaires : Martine DOMON, Elisabeth GHIZZO, Muriel SCHREIBER DERANCOURT, Lucie LAGARDETTE.
- 6- Madame et monsieur les représentants de fédérations de parents d'élèves : Anne-geneviève PRUUVOST (AIPE), Laurent BETTAS-BEGALIN (FCPE)
- 7- Monsieur le directeur du service enfance-jeunesse : Hervé CHAPEL

1/ La coordination

Hervé Chapel, directeur du service enfance-jeunesse assurera la coordination et la mise en place du PEDT, pour cela il sera accompagné et pourra s'appuyer sur l'ensemble des personnels municipaux du service de l'enfance et de la jeunesse.

4.2/ LES INDICATEURS DE PILOTAGE

Les critères d'évaluation porteront sur des indicateurs de résultats mais également sur les effets et les impacts attendus par la réforme.

1/ L'évaluation des résultats

- Le développement de l'offre d'activités, sa diversité et sa complémentarité, sa pertinence et son efficience.
- Les effectifs et les taux de fréquentation.
- L'optimisation des moyens mobilisés humains, matériels et financiers.
- La participation et l'implication des jeunes aux activités et à leur environnement local.
- Le développement du partenariat avec les associations locales.

2/ Evaluation d'effet et d'impact

Il s'agira de mesurer l'interaction entre les actions proposées et les effets sur les enfants :

- Dans leur bien-être et leur développement harmonieux
- Le savoir-être, le savoir-faire et le vivre ensemble
- La maîtrise de leur environnement local et leur participation à la vie de la commune.



Fait à Dardilly le 30 juin 2014

Madame Le Maire,
Michèle VULLIEN